

L'EXÉCUTION D'UNE CONDAMNATION POUR DÉLIT

Un délit peut être sanctionné selon les cas par une amende, une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis et avec ou sans mise à l'épreuve, ou à une peine alternative à l'incarcération



La personne est reconnue **COUPABLE** par un tribunal correctionnel



LE TRIBUNAL PRONONCE



AMENDE

FIN DE PEINE



SURIS SIMPLE

FIN DE PEINE



SURIS AVEC MISE À L'ÉPREUVE (SME)



JAP



SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

FIN DE PEINE



PEINE DE PRISON



PRISON FERME



PEINE AMÉNAGÉE



JAP



SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

FIN DE PEINE



ENTRÉE EN PRISON

PEINE AMÉNAGÉE EN COURS DE DÉTENTION :
libération conditionnelle, semi-liberté, placement en extérieur, bracelet électronique...



JAP



SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

FIN DE PEINE

FIN DE PEINE



PEINE ALTERNATIVE À L'INCARCÉRATION

(Travail d'intérêt général, stage de citoyenneté,...)



JAP



SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

FIN DE PEINE